

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : FERMETURE TEMPORAIRE DU STADE « JEAN NEGRE » POUR CAUSE DE TRAVAUX PAR « COSEEC SUD » DU 10 AU 23 AVRIL 2023

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-28 et L.2212-2 ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de pelouse sur le stade « JEAN NEGRE » réalisés par « COSEEC SUD » ;

Considérant le temps de repos nécessaire à la suite de cette intervention ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 10 au 23 avril 2023, l'entreprise « COSEEC SUD », sise n°740 Chemin de la Plaine – 84530 Villelaure, est autorisée à procéder aux travaux susvisés. Le stade « JEAN NEGRE » sera interdit d'accès à tout public pour toutes activités.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques.

Article 3 : Durant la période de travaux, l'entreprise sera responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

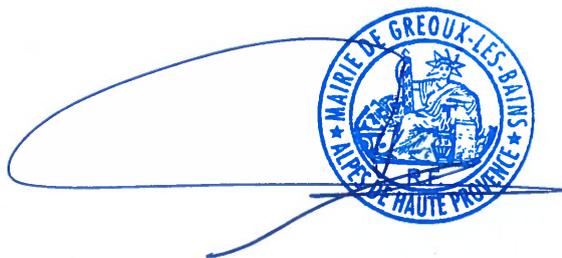
Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 7 mars 2023

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of Paul AUDAN, which is a large, stylized loop that starts from the left, goes up and over the circular seal, then loops back down and to the right, crossing itself before ending. The seal is a circular official stamp of the Mayor of Gréoux-les-Bains, Alpes-de-Haute-Provence, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRE DE GREOUX-LES-BAINS' and 'ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE'.

Paul AUDAN